



DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

E-mail : accueil@mairie-jouetsurlauboiss.fr

Site internet : www.mairie-jouetsurlauboiss.fr

Téléphone : 02 48 76 43 26

Télécopie: 02 48 76 06 22

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice 15

Présents 10

Votants 14

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire

Date de convocation : 29 mai 2026

Date d'affichage : 29 mai 2026

PRESENTS : Mrs LAURENT, BOUQUELY, METGE, MALTHET, BONNOT, BRUNET, REZONVILLE,

Mmes CADIOT, PRIN, CROCHET MARTIGNE,

EXCUSES : Madame CHASSIN qui avait donné procuration à Monsieur BOUQUELY
 Madame NOPPE qui avait donné procuration à Madame MARTIGNE
 CROCHET

Madame GREVAIN qui avait donné procuration à Madame PRIN Katia

Madame BERTHIER qui avait donné procuration à Monsieur BONNOT
 Stéphane

Madame BOULANDET

ABSENTS :

SECRETARE : CADIOT Patricia

Tarifification Borne recharge
Camping-car

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes a réalisé l'installation d'une borne de recharge et vidange pour camping-car située rue des petits champs, le long de l'aubois, sur la vélo route du Canal de Berry à vélo.

Il précise que cette borne permettra la recharge en électricité, le remplissage d'eau et la vidange des eaux grises.

L'électricité et l'eau potable seront payante via un terminal CB à la borne ou par QR code via internet. Le stationnement sera gratuit, aucun aménagement n'est prévu pour le moment.

Il convient de définir la tarification de ces services. Lors du conseil communautaire, il a été acté d'uniformiser le tarif sur les différentes bornes de camping-car de la Communauté de Communes, soit 2 € pour 100 litres d'eau et 2 € par heure de charge en électricité, la vidange des eaux grises est gratuite.

Il précise que tous les documents nécessaires à l'ouverture d'un contrat commerçant ont été réalisés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Approuve les tarifs tels qu'ils ont été présentés.

Pour copie conforme, en Mairie, le 10 juin 2026

- Transmis au représentant

de l'Etat le : 15/06/2026

- Publié le : 08/06/2026

- Mis en ligne le : 08/06/2026

Le Secrétaire

CADIOT Patricia

Le Maire,

Serge LAURENT